



## Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze

### COMPTE RENDU

Comité Syndical AB Cèze du 04 Avril 2018 - 17 H 30 -  
à Les Mages

#### Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 13/03/2018

#### Ordre du jour :

##### **Finances :**

- Compte de gestion et compte administratif 2017,
- Affectation de résultats de fonctionnement et d'investissement,
- Budget primitif 2018,
- Cotisations 2018,
- Ligne de trésorerie.

##### **Actions du syndicat :**

- Dépôt du PAPI complet,
- Officialisation de la mise en place d'un COPIL « pilotage PAPI »,

##### **Le personnel :**

- Suppression d'un emploi d'ingénieur à temps complet, chargé de mission inondation en CDD pour accroissement temporaire d'activité suite au Comité Technique du CDG30 du 29/03/2018
- Actualisation du tableau des effectifs du personnel,

Etaient présents :

<b>Collectivités territoriales ou EPCI</b>	<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués Suppléants</b>
<b>CA Alès Agglomération</b>	<b>Bernard ROSSET-BOULON</b>	
	<b>Roch VARIN D'AINVELLE</b>	
<b>CA Gard Rhodanien</b>	<b>Benoît TRICHOT</b>	
	<b>Antoine PLUTINO</b>	
	<b>Louis CHINIEU</b>	
		<b>Daniel FOURNIER</b>
		<b>Laurent IMBERT</b>
	<b>Didier DELPI</b>	
	<b>Pierre BAUME</b>	
<b>Communauté de Commune Cèze Cévennes</b>		
	<b>Francis MATHIEU</b>	
	<b>Sylviane CHANTE-BOIS</b>	
		<b>Georges BERNABE</b>
<b>Communauté de Communes Pays d'Uzès</b>		
<b>Communauté de Communes Pays des Vans</b>		
		<b>JM LAGANIER</b>
<b>Communauté de Communes Cévennes au Mont Lozère</b>	<b>Michel REYDON</b>	
<b>Communauté de Communes du Mont Lozère</b>	<b>Pierre de la Rue du Can</b>	
<b>Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche</b>		<b>Christian BUISSON</b>
<b>Conseil Départemental du Gard</b>	<b>VALY Jacky</b>	

### Assistaient au Comité Syndical :

- Monsieur SOHIER Laury, Directeur ABCèze,
- Madame MATON Sandra, Responsable administratif et financier AB Cèze,

### Excusés :

- Monsieur DELEUZE Patrick,
- Monsieur JULLIAN JF,
- Monsieur COULLOMB Michel,
- Monsieur PISSAS Alexandre,
- Monsieur MALACHANE Guy,
- Madame DESIRA NADAL Mireille,
- Monsieur DE FARIA Jean - Pierre,
- Madame GUEIT Laurence,
- Monsieur SERRE Dominique,
- Monsieur BALMELLE Robert,
- Monsieur NOEL Daniel,
- Monsieur PECOUT Philippe,
- Madame NICOLLE Sylvie,
- Madame CHAULET Cathy.

**Le Président ouvre la séance à 17h45.**

### Approbation du compte-rendu du 13 Mars 2018

---

Le Président propose de valider le compte-rendu, transmis au préalable pour information à l'ensemble des délégués. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

### **J Finances :**

#### **1- Compte de gestion et compte administratif 2017**

---

#### ***Compte de Gestion 2017***

Monsieur VALY tient personnellement à excuser Monsieur SAUZET Nicolas, Inspecteur des Finances Publiques de la Paierie Départementale du Gard, n'ayant pu se libérer pour la réunion de ce soir. Il indique qu'il a souhaité apporter quelques commentaires sur la gestion du Syndicat au regard des résultats de l'année 2017. Monsieur VALY en fait la lecture.

"Comme chaque année, nous remercions le service administratif d'ABCèze pour la qualité du travail qui nous permet d'avoir une parfaite concordance de nos comptabilités respectives.

Avec un endettement plus que raisonnable, la santé financière du syndicat est saine. La diminution des excédents du syndicat n'est pas, à mon avis, de nature à inquiéter mais plutôt à rassurer ses membres. Les structures publiques n'ayant pas pour vocation à générer un bénéfice, le syndicat s'inscrit tout à fait dans cette logique.

Les cotisations maîtrisées des membres permettent au syndicat d'assurer pleinement ses missions. Cette maîtrise passe tant par une grande réactivité dans les demandes de financements externes mais également dans un suivi rigoureux de l'utilisation de la ligne de trésorerie.

Encore merci pour cette collaboration plus qu'appréciée et qu'appréciable.  
Bonne séance à tous."

A l'issue, Monsieur VALY, présente le compte de gestion 2017.

COMPTE DE GESTION 2017				
	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	170 606,01 €		-111 680,58 €	58 925,43 €
Fonctionnement	118 066,02 €		11 170,80 €	129 236,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>288 672,03 €</b>		<b>-100 509,78 €</b>	<b>188 162,25 €</b>

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Trésorier Payeur Départemental.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Payeur Départemental accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Payeur Départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier Payeur Départemental pour l'exercice 2017.

### **Compte Administratif 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération en date du 22 Mars 2016 approuvant le budget primitif 2017,

Vu les décisions modificatives prises lors des comités au cours de l'année 2017,

Considérant que le Conseil Syndical doit se prononcer avant le 30 juin N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Le Président indique les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 :

Libellé	Crédits ouverts 2017 (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations 2017
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	534 867,00	195 844,67
012 CHARGES DE PERSONNEL	573 443,00	551 360,73
023 Virement à la section d'investissement	63 980,80	
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	54 480,20	54 478,97
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 100,00	10 832,23

66	CHARGES FINANCIERES	9 270,00	8 900,73
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 734,00	1634,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 248 875,00</b>	<b>823 051,33</b>
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>			
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	118 066,02	837,88
013	ATTENUATION DE CHARGES	100,00	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 129 708,98	833 025,05
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	359,20
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 248 875,00</b>	<b>834 222,13</b>
<b>Excédent global de fonctionnement</b>			<b>11 170,80</b>
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			
10	DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES	20 172,00	20 172,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	27 937,00	27 936,19
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	148 138,00	28 350,24
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 000,00	30 393,10
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	291 387,00	201 991,38
041	Opérations patrimoniales	18 808,00	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>550 442,00</b>	<b>308 842,91</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>			
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	170 606,01	
021	Virement de la section de fonctionnement	63 980,80	1026,90
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	54 480,20	54 478,97
10	DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES	870,00	869,46
13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.	226 039,00	120 787,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 656,00	20000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 001,99	
041	Opérations patrimoniales	18 808,00	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>550 442,00</b>	<b>197 162,33</b>
<b>Excédent global d'investissement</b>			<b>-111 680,58</b>
<b>Résultat global de l'exercice 2017</b>			<b>-100 509,78</b>

Pour voter le compte administratif, le Président quitte la séance et est remplacé par Monsieur Pierre BAUME, délégué, Membre du Bureau.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur Pierre BAUME, Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif 2017.

## 2 - Affectation de résultats de fonctionnement et d'investissement

Le Président propose de reporter les résultats suivants au budget primitif 2018 :

- en fonctionnement au R002 «Excédent de résultat de fonctionnement reporté » : **116 250,25 €**
- en investissement au R1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : **12 986.57 €**

Adopté à l'unanimité.

## 3 / Budget primitif 2018

Le Président précise que le budget primitif est construit à partir des éléments votés en comité syndical du 13 mars 2018 à l'occasion du débat d'orientation budgétaire DOB. Monsieur SOHIER présente le budget primitif 2018.

## Les dépenses de la section de fonctionnement

Les charges à caractère général comprennent les opérations en prestations de services (611), études et recherches (617) et publications diverses. Les opérations budgétées en fonctionnement et non soldées en 2017 seront reconduites en 2018 pour un montant total de 265 876 € TTC. Bien entendu, ces opérations ayant déjà fait l'objet d'appel à cotisations, ne seront pas prises en compte dans le calcul des cotisations 2018.

	Libellé	BP 2017+ DM	Réalisé 2017	Propositions
<b>Organisation compétence locale de l'eau</b>				
	Accompagnement GEMAPI	29 985	6 428	23 557
<b>Entretien</b>				
	Ripisylve 2017	65 000	0	42 840
	Lutte renouée du japon - Pontails et Brésis	8 000	0	8 000
<b>Inondation</b>				
	Réduction de la vulnérabilité des bâtiments public	20 000	0	20 000
	Réduction vulnérabilité bâtiments privés ALABRI	90 400	47 220	43 180
<b>Qualité</b>				
	Etude pesticides sur le BV Cèze	30 000	0	30 000
<b>Ressource en eau</b>				
	Etude amélioration connaissance prélèvements Ta	40 000	0	30 000
	PGRE - appui à la concertation 2017	20 000	5 340	12 900
	Partenariat CNRS	5 000	4 320	680
<b>Morphologie</b>				
	Recharge sédimentaire Cèze - études	36 000	0	31 032
<b>Zones humides</b>				
	Zones humides Imbres Etudes	3 000	2 504	3 827
	Zone humides des Imbres - travaux	7 000	0	3 670
<b>Communication</b>				
	Opérations de sensibilisation grand public	7 451	1 517	5 930
	PGRE communication	1 512	72	2 400
	Actions communications	4 000	0	2 949
	Journal ABcèze 5	5 000	0	4 911

Les nouvelles opérations envisagées pour un montant de 226 000 € TTC, s'ajoutant aux dépenses ci-dessus, feront l'objet d'appel à cotisation « solidaire » pour la part restante d'autofinancement.

	Libellé	Propositions	Financement	SMD
<b>Entretien</b>				
	Ripisylve 2018 (régulier)	10 000	30%	40%
	Ripisylve 2018 (triennal)	40 000	30%	40%
	Travaux bancs de graviers 2018	50 000	50%	30%
<b>Inondation</b>				
	Réduction vulnérabilité bâtiments privés ALABRI	50 000	80%	0%
<b>Qualité</b>				
	Etude pesticides sur le BV Cèze	25 000	50%	0%
<b>Ressource en eau</b>				
	Partenariat CNRS 2018	15 000	80%	0%
<b>Zones humides</b>				
	Zone humides Grand pré - études	10 000	50%	30%
<b>Communication</b>				
	Journal AB cèze 6	6 000	50%	0%
	Signalétique label bon état	4 000	50%	0%
	Sensibilisation grand public inondation	5 000	50%	30%
	Panneaux signalétique AB Cèze	2 000	0%	0%
	Sensibilisation du grand public ressource	5 000	50%	0%
	Opérations de sensibilisation grand public MA	2 000	0%	0%
	Frais de publicité	2 000	0%	0%

Le montant des nouvelles opérations solidaires 2018 s'élève à 226 000 € TTC

Les statuts intermédiaires prévoient que les dépenses induites par l'augmentation du périmètre ou le transfert de la nouvelle mission 5 (gestion des ouvrages hydrauliques) seront à la charge des EPCI concernés. Les dépenses identifiées, à ce jour, s'élèvent à 331 122 € TTC et sont les suivantes :

	Libellé	Propositions	Financement	SMD
<b>CC Cèze Cévennes</b>				
	Surveillance digues CC Cèze Cévennes	0	0%	80%
	Entretien ouvrages digues CC Cèze Cévennes	39 830	0%	40%
	Etudes sécurisation digue moyenne vallée	62 940	80%	
	Etudes réglementaires digue CC Cèze Cévennes	34 885	0%	80%
		<b>137 655</b>		
<b>Agglomération Gard Rhodanien</b>				
	Surveillance digues CAGR	14 545	0%	80%
	Entretien ouvrages digues CAGR	68 252	0%	40%
	Etude digue sur Pont Saint Esprit	2 999	80%	
	Etudes réglementaires digue CAGR	91 672	0%	80%
		<b>177 467</b>		
<b>Ales Agglomération</b>				
	Etudes réglementaires digue Ales Agglo	16 000	0%	80%

Le montant total des charges à caractère général s'élève à 930 457 € comprenant entre autres :

- 275 542.00 € à l'article 611 contrat de prestations de services,
- 519 817.00 € à l'article 617 étude et recherche,
- 29 311.00 € à l'article 6238 publications diverses.

Globalement, par rapport au budget de 2017, les charges à caractère général augmentent de 12% sans tenir compte des digues et de plus de 74% en tenant compte des digues.

Les charges en personnel prennent en compte :

- 1 Directeur pour 1 ETP
- 4 chargés de mission pour 3,8 ETP dont 1 sur 7,5 mois
- 2 techniciens de rivière pour 1 ETP dont 1 sur 7 mois
- 1 responsable administratif et financier et 2 agents administratifs pour 1,9 ETP
- 1 agent d'entretien pour 0,1 ETP
- 6 agents techniques pour 5,6 ETP

Le montant total des charges en personnel s'élève à 608 717 € en hausse de 6,15% par rapport à 2017.

Le total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement en 2018 est de 1 676 875 € en hausse de 6 % sans les digues et de 34 % avec les digues. Outre les différentes charges financières, de gestion courantes, exceptionnelles et les coûts d'amortissement, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement prévoient un montant de 21 480 € en virement à la section d'investissement.

#### Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement en 2016 s'élèvent donc à 1 676 875 € composées de :

- subventions et participations pour un montant total de 1 559 624,75 €,

Financeurs et adhérents	Recettes		Articles BP 2016
Etat	128 445.00	198 501.00	74718 : Autres
FEDER	70 056.00		
Région Occitanie	22 978.00	22 978.00	7472 : Participation Régions
Région Rhône Alpes/Auvergne	0.00		
Conseil Départemental 30 (cot.)	126 136.00	130 600.00	7473 : Département
Conseil Départemental 07 (subv.)	4 464.00		
EPCI Communes (cot.)	375 457.00	375 457.00	74748 : Autres Communes
SMD	369 657.75	369 657.75	7478 : Autres organismes
Agence de l'Eau	462 331.00	462 331.00	7488 : Autres attributions
<b>Sous total 74</b>	<b>1 559 624.75</b>	<b>1 559 624.75</b>	

- du remboursement sur rémunérations du personnel de 100 €,

- et des produits exceptionnels de 1000 €.

Le résultat reporté de 116 250.25 € donne un total des recettes de fonctionnement cumulées de 1 676 875 €.

### Les dépenses de la section d'investissement

Les nouveaux crédits proposés au budget primitif 2018 se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2017	RAR 2017	Propositions 2018
10	Dotations fonds divers et Réserves	20 172,00	-	20 172,00
	Plan de relance FCTVA	20 172,00		20 172,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 937,00	-	32 914,00
	Emprunt capital	27 937,00	-	32 914,00
20	Immobilisations incorporelles	148 138,00	78 023,00	27 080,00
	Travaux locaux	9 894,00	4 163,00	
	Etudes impact activités minières	7 914,00	-	
	Restauration hydromorphologique Tave	94 000,00	55 260,00	26 580,00
	Recharge sédimentaire Claysse - Etude	36 000,00	18 600,00	
	Frais d'insertion	330,00		500,00
21	Immobilisation corporelle	44 000,00	4 689,00	59 300,00
	Acquisition foncières : mobilité du lit	20 000,00	-	-
	Matériel de transport	-		44 400,00
	Matériel de bureau et informatique	4 500,00	3 498,00	3 000,00
	Mobilier	500,00		7 500,00
	Autres immobilisations corporelles	19 000,00	1 191,00	4 400,00
23	Immobilisations en cours	291 387,00	68 534,00	223 000,00
	Construction locaux	262 207,00	62 774,00	5 000,00
	Réparation locaux actuels	8 000,00		8 000,00
	Recharge sédimentaire 5 sites			160 000,00
	Maîtrise d'œuvre recharge sédimentaire	3 180,00	-	
	Recharge sédimentaire Claysse - travaux	-		50 000,00
	Mobilité du lit à l'Ision - travaux	18 000,00	5 760,00	
041	Opération d'ordre	18 808,00	-	18 736,00
	Opération d'ordre récupération TVA	18 808,00		18 736,00
		550 442,00	151 246,00	381 202,00
	<b>Total</b>	<b>550 442,00</b>		<b>532 448,00</b>

Le total des nouvelles propositions atteint 381 202,00 €.

Les restes à réaliser de 151 246.00 € donnent un total des dépenses de la section d'investissement cumulées de 532 448.00 € soit -3,27% par rapport au budget de 2017.

### Les recettes de la section d'investissement

Articles BP 2018	Recettes : Nx crédits
10222 : FCTVA	96 668.00
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	12 986.57
1641: Emprunt : attente Subventions	154 406.00
020 : Opération d'ordre récupération TVA	18 736.00
021 : Virement de la section de fonctionnement	21 480.00
024 : Produit des cessions d'immobilisation	100.00
28 : Amortissement global	89 812.00
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>394 188.57</b>



Les restes à réaliser de 79 334 € et le résultat d'investissement reporté de 58 925.43 € € donnent un total des recettes de la section d'investissement cumulées de 532 448.00 €.

Le budget primitif 2018 s'équilibre comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement proposés au titre du présent budget	1 676 875.00 €	1 560 624.75 €
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 résultat de fonctionnement reporté		116 250.25 €
	=	=	=
<b>Total de la section de fonctionnement</b>		<b>1 676 875.00 €</b>	<b>1 675 875.00 €</b>

#### INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget	381 202.00 €	394 188.57 €
	+		
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent	151 246.00 €	79 334.00 €
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		58 925.43 €
	=	=	=
<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>532 448.00 €</b>	<b>532 448.00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>2 209 323.00 €</b>	<b>2 209 323.00 €</b>

Le budget primitif, après avoir été présenté aux délégués d'ABCèze, est adopté à l'unanimité.

#### 4 / Cotisations 2018

Le Président rappelle que le calcul des cotisations 2018 est réalisé sur la base des hypothèses validées lors du débat d'orientation budgétaire du 13 mars 2018 :

- Une cotisation du Département du Gard égale à celle de 2017 soit près de 126 000 €.
- Un taux des cotisations solidaires des EPCI adhérentes prenant en compte l'extension du périmètre avec l'adhésion de nouvelles communes au prorata du nombre de mois.
- Un taux de cotisations solidaires calculé selon l'art. 6 des statuts de l'EPTB AB Cèze, à partir :
  - De la surface de la commune dans le bassin versant de la Cèze, pondérée à 20%,
  - Du potentiel fiscal de la commune ramené à la surface de la commune dans le bassin versant, pondéré à 40%,
  - De la population DGF 2016 de la commune ramenée à la surface de la commune dans le bassin versant, pondérée à 40%.
- Un taux de cotisations solidaires excluant les dépenses liées à la gestion des ouvrages hydrauliques.

- Un montant de cotisation « non solidaire » payé par les EPCI concernés par la gestion des ouvrages hydrauliques.
- Une cotisation intégrant les taux de financement SMD pour la part des communes adhérentes au SMD via leurs EPCI.

La participation financière des adhérents est la suivante :

*Répartition participation financière solidaire et non solidaire*

Adhérents	Participations financières annuelles 2018 (en €)		
	Solidaire	Non solidaire	Total
CC Pays des Vans	11 740		11 740
CC Mont Lozère	2 502		2 502
CC Cévennes au Mont Lozère	4 806		4 806
CA Ales	29 754	5 642	35 397
CC Pays d'Uzès	8 121		8 121
CC de Cèze Cévennes	40 718	18 576	59 294
CA Gard Rhodanien	146 122	103 701	249 823
CC Gorges de l'Ardèche	3 774		3 774
CD Gard	126 136		126 136

Considérant qu'entre temps, la Communauté d'Agglomération d'Alès a adhéré au SMD avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Considérant que La Communauté de Communes du Mont Lozère, pour les 3 communes de Pontails et Brésis, Malons-Et-Else et Saint-André-Capcèze, n'adhère plus au SMD depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant que ces données impactent le montant des cotisations 2018 des adhérents, il conviendra de prendre une décision modification lors du prochain comité syndical. Le Président propose de faire appel à cotisations en intégrant ces modifications, d'autant que les montants sont inférieurs aux cotisations initiales (hormis pour la CC Mont Lozère où la cotisation sera appelée sur le montant de 2 502 €, dans l'attente de la décision modificative qui considérera l'ensemble des nouvelles cotisations et les subventions apportées par le SMD. La participation financière des adhérents est la suivante :

Adhérents	Participations financières annuelles 2018 (en €)		
	Solidaire	Non solidaire	Total
CC Pays des Vans	11 735		11 735
CC Mont Lozère	4 804		4 804
CC Cévennes au Mont Lozère	4 024		4 024
CA Ales	25 623	3 200	28 823
CC Pays d'Uzès	8 115		8 115
CC de Cèze Cévennes	40 690	18 576	59 266
CA Gard Rhodanien	146 041	103 701	249 742
CC Gorges de l'Ardèche	3 773		3 773
CD Gard	126 046		126 046

Les cotisations 2018 sont adoptées à l'unanimité.

## 5 / Ligne de trésorerie

Le Président informe que la ligne de trésorerie, ouverte chaque année arrivera à échéance le 05 Mai 2018. Après consultation auprès de 3 établissements bancaires, seule la Caisse d'Epargne a proposé une offre. Il présente l'offre, ci-dessous :

<b>Montant mis à disposition</b>	<b>400 000 €</b>
<b>Durée</b>	<b>12 mois</b>
<b>Décompte des intérêts</b>	<b>(Montant utilisé x nbre de jours réels d'utilisation) / (360 x index majoré d'une marge)</b>
<b>Index</b>	<b>Euribor 3 mois moyenné, <u>floored</u> à zéro</b>
<b>Marge</b>	<b>+ 1,15%</b>
<b>Commission d'engagement</b>	<b>0,20% du montant mis à disposition</b>
<b>Commission de non utilisation</b>	<b>0,10% si aucun tirage n'a été effectué</b>

Le Président propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne.  
Adopté à l'unanimité.

∫ Actions du syndicat :

## ACTIONS DU SYNDICAT

### 6 / Dépôt du PAPI complet

Monsieur SOHIER indique que lors du comité syndical du 11 octobre 2017, le PAPI Cèze 2018-2021 a été présenté aux délégués d'AB Cèze. Un dossier de candidature à la labellisation PAPI pour les années 2018 à 2021 sur le bassin versant de la Cèze, et des sous bassins versants de l'Arnave, du Nizon, du Galet et du Malaven a été envoyé officiellement au Préfet du Gard le 17 novembre 2017.

Par courrier du 12 février 2018, après examen de la complétude de notre dossier, le Préfet a considéré notre dossier comme incomplet. Les points essentiels d'éclairage nécessaires à l'instruction concernaient : La gouvernance, le périmètre du projet, l'articulation avec le PAPI Gard Rhodanien et le Plan Rhône ainsi que le financement du PAPI.

Le dossier PAPI complet intégrant point par point les compléments demandés a été envoyé le 23 mars 2018.

Il comprend désormais 33 actions planifiées sur 4 ans de 2018 à 2020. Le coût total du Programme est évalué à 1 939 765 € HT, pour un coût global de 2 537 718 € TTC dont 2 444 458 € éligibles aux subventions. Ce coût global total se répartit entre les différents axes du programme de la manière suivante :

Axe 0	Animation du programme d'action	210 000 €
Axe 1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	142 300 €
Axe 2	Surveillance, prévision des crues et des inondations-guide	0 €
Axe 3	Alerte et gestion de crise	172 800 €
Axe 4	Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	90 000 €
Axe 5	Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	979 800 €
Axe 6	Ralentissement des écoulements	0 €

Axe 7	Gestion des ouvrages de protection hydraulique	849 558 €
-------	--	-----------

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est synthétisé dans le tableau suivant :

Financeurs	Engagement prévisionnel des dépenses par année			
	2018	2019	2020	2021
AB Cèze	103 000 €	132 400 €	154 100 €	120 820 €
FEDER	14 040 €	52 350 €	25 110 €	24 810 €
Etat	41 190 €	218 930 €	216 970 €	206 360 €
Région	- €	53 880 €	45 280 €	30 850 €
Département	13 970 €	31 540 €	41 660 €	51 780 €
SMD	191 160 €	148 220 €	126 400 €	81 920 €
M.O. locaux	20 240 €	40 480 €	63 320 €	83 460 €
Communes	0 €	50 600 €	36 160 €	28 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>383 600 €</b>	<b>728 400 €</b>	<b>709 000 €</b>	<b>628 000 €</b>

Le nouveau dossier PAPI amendé précise et justifie le périmètre et la gouvernance par :

- la fourniture de délibérations des EPCI et du Syndicat AB Cèze,
- la fourniture des nouveaux statuts d'AB Cèze,
- la fourniture des arrêtés préfectoraux actant le nouveaux périmètre et les nouveaux statuts.
- la fourniture d'un projet de convention PAPI précisant la gouvernance PAPI

L'articulation avec le PAPI Gard Rhodanien n'a pas été nécessaire puisqu'un projet de PAPI 3 par le SMABVGR est en cours sur un périmètre excluant les sous bassins versant du Nizon-Galet et Malaven.

Enfin, le financement prend en compte les modifications d'aides du SMD, suite à la délibération prise le 05 mars 2018. Une modification des taux d'aide du SMD a impacté :

- les actions I.1, I.8, IV.3 et VII.3 pour lesquelles la part manquante sera à la charges des maitres d'ouvrages
- l'action VII.2 pour laquelle la part non subventionnée par le SMD sera prise en charge par le FEDER.

Le SMD maintiendra le financement des études réglementaires liées à la gestion des ouvrages hydrauliques à hauteur de 80% pour les communes adhérentes via leurs EPCI.

Les courriers d'intention de financement de la Région Occitanie, du Département du Gard et du SMD ont été demandés et seront transmis au préfet dès réception.

Monsieur VALY propose de valider les modifications apportées au PAPI 2018-2021.

## **7 / Officialisation de la mise en place d'un COFIL « pilotage PAPI »**

Monsieur SOHIER rappelle que jusqu'à maintenant, le **pilotage du PAPI Cèze** était assuré par le comité de rivière Cèze, conformément à l'arrêté préfectoral n°30-2016-05-30-007, modifié le 12 septembre 2017. Or le comité de rivière ne couvre pas les sous bassins versants Arnave-Rhône, Nizon, Galet et Malaven.

Par ailleurs, dans les observations formulées au cours de l'instruction PAPI, il est précisé qu'un PAPI doit être piloté par la structure porteuse.

Ainsi, pour le suivi de la mise en œuvre du PAPI Cèze 2018-2021 sur le nouveau périmètre (Cèze Arnave-Rhône, Nizon-Galet et Malaven), il est proposé de mettre en place un comité de pilotage (COFIL) spécifique, co-présidé, par le Président d'AB Cèze et un représentant de l'Etat.

Son rôle sera de :

- Vérifier l'avancée des axes du PAPI ;
- Veiller au maintien de la cohérence du programme ;
- Suivre les indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées ;
- Prendre des décisions d'adaptation ou de révision du programme d'actions.

Il se réunira au minimum à une fréquence annuelle.

La composition du comité de pilotage calquée sur celle du comité de rivière, sera la suivante :

**Représentants des collectivités territoriales :**

- Conseil Régional Occitanie ;
- Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Conseil Départemental du GARD ;
- Conseil Départemental de L'ARDECHE ;
- Conseil Départemental de la LOZERE ;
- Alès agglomération ;
- Agglomération du Gard Rhodanien ;
- Communauté de communes Cèze-Cévennes ;
- Communauté de communes du Pays d'Uzès ;
- Communauté de communes du Pays des Vans ;
- Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche ;
- Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère ;
- Communauté de communes du Mont Lozère ;
- Syndicat mixte ABCEZE ;
- Syndicat mixte SCOT Pays des CEVENNES ;
- Syndicat mixte du PETR Uzège-Pont du Gard ;
- Syndicat mixte SCOT Ardèche méridionale.

**Représentants des usagers :**

- Chambre de Commerce et d'Industrie Occitanie ;
- Chambre d'agriculture du GARD ;
- Agence de développement de réservation touristique ;
- Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du GARD ;
- Fédération de l'Hôtellerie de plein air ;
- Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature (FACEN) ;
- France Nature Environnement LR ;
- Consommation Logement Cadre de Vie ;
- Confédération des Riverains du Rhône et de ses Affluents.

**Représentants de l'Etat et établissements publics :**

- DREAL Occitanie ;
- DREAL Rhône Alpes ;
- Préfet du GARD ;
- Préfet de L'ARDECHE ;
- Préfet de la LOZERE ;
- Agence Française de la Biodiversité ;
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Parc National des CEVENNES.

Il est proposé de valider la mise en place d'un comité de pilotage spécifique PAPI sur le périmètre Cèze Arnave Nizon Galet Malaven, à la place du comité de rivière.

Il sera demandé au Préfet de retirer le pilotage PAPI de l'objet du comité de rivière.

Adopté à l'unanimité.

## LE PERSONNEL

### 8/ Suppression d'un emploi d'ingénieur à temps complet, chargé de mission inondation en CDD pour accroissement temporaire d'activité suite au Comité Technique du CDG30 du 29/03/2018

---

Monsieur Thomas DARRAS, chargé d'études inondation PAPI, a vu son contrat arrivé à échéance fin Décembre 2017. Ce dernier ayant d'autres objectifs professionnels, il n'a pas souhaité pas renouveler son contrat. Le Comité Technique du CDG30 ayant émis un avis favorable en date du 29/03/2018 sur la suppression du poste, le Président propose de le supprimer.

Adopté à l'unanimité.

### 9 / Actualisation du tableau des effectifs du personnel

---

L'actualisation du tableau des effectifs du personnel porte sur :

- la suppression de l'emploi d'ingénieur à temps complet, chargé de mission inondation en CDD pour accroissement temporaire d'activité,
- la précision sur le statut de l'emploi d'ingénieur territorial/chargé de mission PAPI créé en Décembre dernier faisant suite au choix du Jury de recrutement de Février.
- Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 H 10.

The image shows several handwritten signatures in black ink, some with horizontal lines underneath. A blue handwritten note at the top left reads "A. Garcia et M. Garcia". The signatures are scattered across the page, with some appearing to be initials or stylized names.